



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 17/2025

SÉANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le mardi 10 juin 2025)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Michel DUMONT, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Jean-Luc BOHL (pouvoir donné à Véronique KREMER)
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Antoine DORR (pouvoir donné à Michel DUMONT)
Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Claire ANCEL, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, Frédéric NAVROT

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le budget de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget primitif 2025, voté le 5 février 2025, l'a été sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.

Pour faire suite au vote du Compte Financier Unique et à la reprise des résultats de l'exercice 2024, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil d'Administration un projet de budget supplémentaire intégrant les résultats 2024 tant en investissement qu'en exploitation et ajustant certains crédits suite à l'exécution budgétaire en cours.

Ce budget supplémentaire s'équilibre comme suit :

	dépenses	recettes
Crédits d'exploitation	2 228 255.70 €	4 400.00 €
Résultat reporté		2 223 855.70 €
Section d'exploitation	2 228 255.70 €	2 228 255.70 €
Crédits d'investissement	170 748.38 €	-1 176 201.77 €
Restes à réaliser de l'exercice 2024	1 456 189.88 €	152 906.40 €
Résultat reporté		2 650 233.63 €
Section d'investissement	1 626 938.26 €	1 626 938.26 €

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L 1612-4 ;

VU la circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règlements d'imputation des dépenses du secteur public local,

VU l'arrêté NOR/INT/BOI006692A du 26 octobre 2001,

VU la nomenclature M49,

VU la délibération n° 16/2025 relative aux résultats de clôture 2024 ;

Considérant l'arrêt de clôture des comptes 2024 et la nécessité de réintégrer les résultats au budget 2025,

APPROUVE le budget supplémentaire 2025 par chapitre budgétaire en section d'exploitation et en section d'investissement, conformément à la nomenclature M49, arrêté comme suit :

Section d'Investissement : 1 626 938,26 €
Section d'Exploitation : 2 228 255,70 €
TOTAL GENERAL : 3 855 193,96 €

AUTORISE le Président et la Directrice à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 18 juin 2025,

Le Président,

Pierre MUELLER
 RÉGIE DE L'EAU
 DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.